

ANDERSON, Kym et Bernard HOEKMAN (dir.), *The Global Trading System*, Tauris Guides to Global Economic Issues, London, IBTauris Publishers, 4 vol., 2002, 1 600 p.

Chantal Blouin

Volume 34, Number 4, décembre 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/038688ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/038688ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Blouin, C. (2003). Review of [ANDERSON, Kym et Bernard HOEKMAN (dir.), *The Global Trading System*, Tauris Guides to Global Economic Issues, London, IBTauris Publishers, 4 vol., 2002, 1 600 p.] *Études internationales*, 34(4), 645–647.
<https://doi.org/10.7202/038688ar>

1999), les Tribunaux pénaux d'États vainqueurs – Nuremberg, Tokyo et Khabarovsk – les Tribunaux pénaux *ad hoc* – ex-Yougoslavie et Rwanda. Il évoque la « longue marche » vers un tribunal pénal international permanent, la création de la Cour pénale internationale, son organisation et sa compétence, les questions procédurales, la coopération des États avec la Cour, les peines et les limites de la Cour quant à l'exercice de sa juridiction et sur le plan de la compétence. Suivent une bibliographie sélective, les adresses et sites internet utiles et un index (une conclusion aurait été utile).

La compétence du professeur Bélanger dans le domaine du droit de la santé est reflétée dans le présent ouvrage, par l'inclusion du droit international médical dans un DIH général et sa référence au droit à la santé (qui serait plutôt le droit à la protection de la santé). La structure du livre est méthodique, ses références aux conventions internationales, aux résolutions et décisions de l'ONU et autres OIG, au rôle de ces institutions dans le développement du DIH et dans l'action humanitaire, ainsi qu'à la jurisprudence nationale et internationale, sont précises et précieuses, non seulement pour des étudiants mais pour les responsables, les acteurs, chercheurs et observateurs dans le domaine humanitaire. L'auteur innove en désignant comme « droit de New York » le DIH moderne, en complément du droit de Genève et de La Haye. Il souligne à juste titre l'importance du régime des droits de la personne humaine, créé par l'ONU, en complément du DIH. Alternativement, le DIH, un droit spécialisé, pourrait faire partie du régime général des droits de la personne humaine.

Enfin, dans le domaine des sanctions, il faudrait souligner que la création d'un droit pénal international, à partir de Nuremberg et jusqu'à la récente création de la Cour pénale internationale, a principalement substitué la responsabilité individuelle des responsables politiques et militaires à la responsabilité trop générale et sans effet dissuasif des États : le droit de Nuremberg s'est joint aux droits de Genève et de La Haye. Par ailleurs, le droit pénal international a institué des tribunaux pénaux internationaux en complément ou en remplacement de tribunaux pénaux nationaux. En bref, la morale et la justice ont donné des armes au droit international public et au DIH.

Le format « Mémento » ne permet évidemment pas une réflexion critique des données factuelles exposées : il faut espérer que le professeur Bélanger nous offrira prochainement une nouvelle version détaillée et critique des thèses qu'il a défendues dans son livre. L'intervention armée en Iraq (ingérence préventive, humanitaire et/ou démocratique?) et les problèmes qu'elle a posés en droit international donnent un intérêt particulier aux références identifiées par cet ouvrage.

Yves BEIGBEDER

Attaché principal à l'UNITAR

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

The Global Trading System.

ANDERSON, Kym et Bernard HOEKMAN (dir.). *Tauris Guides to Global Economic Issues*, London, IB Tauris Publishers, 4 vol., 2002, 1 600 p.

Cet ouvrage en quatre volumes reproduit soixante-cinq articles sur le commerce international publiés dans

des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs depuis plus de trente ans. La grande majorité des articles proviennent des sciences économiques et leur sélection s'est faite sur la base d'un sondage d'une centaine d'économistes sur les articles clés de ce champ d'études.

Plusieurs articles dans le premier volume examinent plus de 150 ans d'histoire de la diplomatie commerciale des pays industrialisés, se concentrant sur l'époque pré-GATT. Ce volume examine aussi les principes économiques sur lesquels est fondé le régime de commerce international sous le GATT. Le principe de réciprocité reçoit une attention particulière puisque les théories purement économiques ne peuvent expliquer la nécessité d'échanges mutuels de concessions dans les négociations commerciales. Selon cette logique, la diminution du protectionnisme et la libéralisation unilatérale mènent à de tels gains en termes d'efficacité économique, qu'ils suffiraient à justifier à eux seuls l'adoption de mesures unilatérales. Une perspective d'économie politique est nécessaire pour comprendre la nécessité du principe de réciprocité. Les coûts liés à l'élimination des protections à l'importation se concentrent habituellement dans certaines industries qui sauront se mobiliser contre les réformes alors que les bénéfices de la libéralisation sont plus diffus. Donc, la diminution des tarifs, à elle seule, ne trouve pas de défenseurs et d'acteurs politiques organisés qui soutiennent cette option. Par contre, la dynamique politique sera très différente si les secteurs d'exportations sont impliqués dans le débat sur les réformes, étant donné l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers inhérente au processus de

négociations de donnant, donnant. Certains chapitres du second volume soulignent aussi les bienfaits du principe de réciprocité et l'importance d'inclure un grand nombre de secteurs et d'enjeux dans les négociations multilatérales afin de faciliter le processus d'échanges de concessions.

Le second volume étudie les règles et les procédures régissant le commerce international. Plusieurs chapitres se penchent sur les problèmes liés à la clause de la nation la plus favorisée, en particulier le problème du *resquillage* (*free riding*). La nature non discriminatoire de cette clause est appréciée afin de diminuer les conflits entre partenaires commerciaux, mais à elle seule, la clause de la nation la plus favorisée ne mène pas à la diminution des barrières commerciales. Ceci nous ramène au principe de réciprocité et aux procédures de négociations qui permettent plus facilement de libéraliser le commerce, *i.e.* des procédures qui offrent moins de possibilités d'exclure des échanges de concessions les secteurs considérés « controversés, les plus protégés ». D'autres chapitres de ce volume, adoptant une perspective légale, discutent des mécanismes de règlement des différends et de surveillance des politiques commerciales.

Les articles inclus dans le troisième volume se concentrent sur les secteurs qui ont été longtemps exclus des négociations commerciales, tels que les secteurs des services, ou des secteurs où les règles de non-discrimination et les objectifs de libéralisation étaient ignorés. Les secteurs agricoles et de manufacture de vêtements et textiles sont les cas les plus flagrants. Ce volume explore aussi le traitement particulier qu'ont reçu les pays en

développement et leur faible participation dans les activités du GATT jusqu'aux négociations du cycle de l'Uruguay, remettant en cause le bien-fondé d'exclure les pays en développement de l'application du principe de réciprocité comme il a été fait jusqu'à récemment.

Le quatrième volume se penche sur les nouveaux enjeux qui sont maintenant à l'ordre du jour des négociations commerciales multilatérales. Est-ce que la nouvellement créée Organisation mondiale du commerce (OMC) est le bon forum pour discuter d'investissement étranger, de politique de concurrence, de droits de propriété intellectuelle et de normes du travail ? Plusieurs des auteurs sélectionnés sont sceptiques à cet égard, considérant que ces nouvelles questions détourneront l'OMC de son rôle premier de libéraliser le commerce international. Par exemple, le bien-fondé d'avoir inclus la protection des brevets dans les accords de l'OMC est remis en question sur des bases économiques. La protection des brevets à l'échelle globale mène à un transfert de ressources des pays en développement vers les pays industrialisés qui sont les grands détenteurs de droits de propriété intellectuelle. Les véritables bénéfices globaux de ces protections en termes d'investissement en recherche et développement restent à évaluer, vis-à-vis des coûts qu'ils entraînent pour ce qui est de l'accès aux technologies et aux médicaments.

La plupart des articles de ce recueil sont d'ordre théorique, étant donné un choix explicite des directeurs de l'ouvrage d'exclure les travaux empiriques. De plus, le manque de perspective multidisciplinaire fait défaut. Par exemple, on remarque la quasi-absence

de documents examinant les dynamiques politiques des négociations commerciales (au niveau national et international) ; la contribution du champ des relations internationales est pratiquement ignorée. Néanmoins, pour les spécialistes de questions commerciales, il s'agit d'un ouvrage de référence utile, qui facilite l'accès à un grand nombre de documents plus ou moins faciles à trouver.

Chantal BLOUIN

Institut Nord-Sud, Ottawa, Canada

The Impasse of Modernity. Debating the Future of the Global Economy.

COMELIAU, Christian. Fernwood
Publishing, Halifax, NS, 2002, 184 p.

Comeliau est économiste. D'abord publié en français sous le titre *Les impasses de la modernité* (2000), son petit livre se propose de faire une critique en profondeur de la modernité et de la configuration socio-économique et politique qu'elle fonde (le libéralisme, aujourd'hui dominant), d'engager un débat politique sur l'avenir des sociétés, et de suggérer les buts d'une nouvelle vision et les instruments politiques de base pour la réaliser. À vrai dire, il ne présente aucune nouveauté ; on y trouve sous forme synthétique la pensée qu'expriment depuis le début des années 80 les ONG de solidarité internationale les plus critiques et des auteurs de plus en plus nombreux. Au Québec par exemple, Jean-Marc Pottle (*Les neuf clés de la modernité*, Québec Amérique, Montréal, 2001) et Jacques B. Gélinas (*La globalisation du monde. Laisser faire ou faire ?*, Écosociété, Montréal, 2000) nous ont déjà donné des essais bien articulés sur le